

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

-----  
AGENCE DU CADRE DE VIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

-----  
AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS

-----  
PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE LA VILLE DE COTONOU

-----  
FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)  
CONVENTION N° CBJ 1252 01 D

-----  
**AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS**

1. La République du Bénin a obtenu un Prêt d'un montant de 40 millions d'euros de l'Agence Française de Développement, pour financer le PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE LA VILLE DE COTONOU (PAPC), et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce Prêt pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce Programme. La passation des marchés sera régie par les procédures et les critères de provenance définis par l'Agence Française de Développement.
2. Le projet comprend la réalisation d'ouvrages de drainage (construction des collecteurs primaires, construction de caniveaux secondaires et ouvrages accessoires) et le pavage de rues dans le bassin versant XX (524 hectares) de la ville de Cotonou. Il sera réalisé dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des inondations, en combinant des mesures infrastructurelles et non infrastructurelles. Les aménagements retenus sont fondés sur la nature des bas-fonds du bassin versant et prévoient : (i) la délimitation des zones loties et partiellement loties ; (ii) la réalisation de berge délimitant les lits mineur et majeur ; (iii) la réalisation de voies d'accès autour des bas-fonds avec l'éclairage public ; (iv) la préservation des plantations remarquables ; et (v) le pavage de rues voisines.
3. Les marchés financés par le Prêt seront passés conformément aux procédures spécifiées dans les *Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les Etats étrangers* Février 2017.
4. Il est prévu, la passation de marchés de travaux et de service de consultants suivants :
  - **Marché de travaux** : construction de collecteurs d'assainissement pluvial, aménagement de bassins de rétention et construction de voies connexes dans le bassin « XX » de la ville de Cotonou ; *Appel d'Offres International*.
  - **Marché de consultant** : mission de maîtrise d'œuvre (actualisation des études et le contrôle) pour les travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial, d'aménagement de bassins de rétention et de voies connexes dans le bassin « XX » de la ville de Cotonou : *sélection fondée sur la qualité technique et le coût*.
5. Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de l'Agence Française de Développement seront publiés, dès leur communication, dans des journaux ayant une grande diffusion nationale et sur le site web de l'AGETUR, [www.agetur.bj](http://www.agetur.bj).

6. Les soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères de provenance souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'avis de présélection/d'appel d'offres dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence internationale, ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser à :

**Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR)**  
**01 BP 2780 Cotonou, R. Bénin – Tél. (+229) 21 30 51 71 10– Fax (+229) 21 30 51 30 ;**  
**E-mail : [dgagetur@agetur.bj](mailto:dgagetur@agetur.bj) ; copie à [mbocove@agetur.bj](mailto:mbocove@agetur.bj)**

Fait à Cotonou, le 02 novembre 2020.